



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

Conseil Communautaire du 14 avril 2022 à 18h30

*Au Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature
A Arles sur Tech*

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature, route de La Baillie, à Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 08 avril 2022.

Etaient présents (21) :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Simone BERIO, Christine SITJA, MM Richard COLL, Frédéric DEPERROIS et Jean-Victor HERETE.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MME Ingrid DUNYACH, MM. Jean-Marie CORCOY Jérôme MOLAS, David PLANAS et André XIFFRE.
- Conseiller de Corsavy : -
- Conseiller de Coustouges : -
- Conseiller de La Bastide : M. Daniel BAUX
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : M. Hervé COLAS
- Conseiller de Montferrer : -
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MME Jeanne MAISON, MM Claude FERRER et Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN, M. Louis CASEILLES.
- Conseiller de Saint Marsal : M. Guy METIVIER.
- Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLA
- Conseiller de Taulis : -

Absents excusés (3) : MME Magali YOVANOVITH et MM Yves BENASSIS, Antoine CHRYSOSTOME.

Pouvoirs (11) : MMES Catherine BARNEDES (procuration à David PLANAS), Marie COSTA (procuration à Jean-Victor HERETE), Michelle DUNYACH (procuration à Frédéric DEPERROIS), Danielle HERBAIN (procuration à Simone BERIO), Martine MAUGUIN (procuration à Guy METIVIER), Jocelyne RIBUIGENT (procuration à Jérôme MOLAS), MM Michel ANRIGO (procuration à Claude FERRER), Alain CADENE (procuration à Richard COLL), Jean-Marie GOURGUES (Philippe JUANOLA), Jean-Louis VIRGILI (procuration à Claude FERRER) et Alexandre REYNAL (procuration à Christine SITJA).

Soit 21 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

M. Philippe JUANOLA est élu secrétaire de séance.

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :

Monsieur le Président indique qu'il convient d'examiner et de procéder au vote du Compte Administratif 2021 qu'il présente au Conseil Communautaire.

Délibération n°057-2022 : Budget Principal :

Les comptes du **Budget Principal 2021** laissent apparaître sur l'exercice un déficit de *fonctionnement* de 69 066,59 € et un déficit d'*investissement* de 296 316,16 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Principal peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		1 153 522.55 €		152 409.21 €
Opérations de l'exercice	8 621 152.05 €	8 552 085.46 €	1 471 724.58 €	1 175 408.42 €
Résultat de clôture	69 066.59 €		296 316.16 €	
TOTAUX CUMULES		1 084 455.96 €	143 906.95 €	

Délibération n°058-2022 : Budget Annexe Ordures Ménagères/ Déchetteries :

Les comptes du Budget Annexe ordures ménagères-déchetteries 2021 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 77 423,00 € et un excédent d'*investissement* de 79 087,81 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ordures ménagères / déchetteries, peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		134 474.94 €		248 955.41 €
Opérations de l'exercice	2 639 358.81 €	2 716 781.81 €	124 105.25 €	203 193.06 €
Résultat de clôture		77 423.00 €		79 087.81 €
TOTAUX CUMULES		211 897.94 €		328 043.22 €

Délibération n°059-2022 : Budget Annexe cantines scolaires/enfance jeunesse/crèches :

Les comptes du Budget Annexe cantines scolaires / enfance jeunesse / crèches 2021 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 27 957,77 € et un déficit d'*investissement* de 36 000,75 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe cantines scolaires / enfance jeunesse / crèches peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		290 854.78 €	2 348.69 €	
Opérations de l'exercice	1 911 857.57 €	1 939 815.34 €	72 710.81 €	36 710.06 €
Résultat de clôture		27 957.77 €	36 000.75 €	
TOTAUX CUMULES		318 812.55 €	38 349.44 €	

Délibération n°060-2022 : Budget Annexe Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature :

Les comptes du Budget Annexe Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature 2021 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 155 814,48 € et un déficit d'*investissement* de 86 894,37 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020	81 779.86 €			108 078.69 €
Opérations de l'exercice	603 701.98 €	759 516.46 €	228 033.93 €	141 139.56 €
Résultat de clôture		155 814.48 €	86 894.37 €	
TOTAUX CUMULES		74 034.62 €		21 184.32 €

Délibération n°061-2022 : Budget Annexe réseau de chaleur :

Les comptes du Budget Annexe réseau de chaleur 2021 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement* de 16 849,54 € et un déficit d'*investissement* de 1 081,08 €.

La présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe réseau de chaleur peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		9 557.02 €		394.86 €
Opérations de l'exercice	71 205.70 €	88 055.24 €	33 969.74 €	32 888.66 €
Résultat de clôture		16 849.54 €	1 081.08 €	
TOTAUX CUMULES		26 406.56 €	686.22 €	

Délibération n°062-2022 : Budget Annexe Gorges de la Fou :

Les comptes du Budget Annexe Gorges de la Fou 2021 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement de 14 844,82 €* et un déficit d'*investissement de 1 430,29 €*.

La présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Gorges de la Fou peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		698.42 €		1 536.68 €
Opérations de l'exercice	237 116.98 €	251 961.80 €	30 608.38 €	29 178.09 €
Résultat de clôture		14 844.82 €	1 430.29 €	
TOTAUX CUMULES		15 543.24 €		106.39 €

Délibération n°063-2022 : Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal :

Les comptes du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal 2021 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement de 34 680,11 €* et un déficit d'*investissement de 64,07 €*.

La présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		30 912.04 €		2 881.00 €
Opérations de l'exercice	173 184.97 €	207 865.08 €	99.99 €	35.92 €
Résultat de clôture		34 680.11 €	64.07 €	
TOTAUX CUMULES		65 592.15 €		2 816.93 €

Délibération n°064-2022 : Budget eau :

Les comptes du Budget eau 2021 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement de 79 278,15 €* et un déficit d'*investissement de 74 413,09 €*.

La présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget eau peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		170 702.07 €		100 064.42 €
Opérations de l'exercice	348 718.58 €	427 996.73 €	215 144.49 €	140 731.40 €
Résultat de clôture		79 278.15 €	74 413.09 €	
TOTAUX CUMULES		249 980.22 €		25 651.33 €

Délibération n°065-2022 : Budget assainissement :

Les comptes du **Budget assainissement 2021** laissent apparaître sur l'exercice un excédent de *fonctionnement de 99 767,07 €* et un déficit d'*investissement de 182 025,89 €*.

La présentation faite du Compte Administratif 2021 du Budget assainissement peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		143 801.92 €		133 734.49 €
Opérations de l'exercice	197 750.09 €	297 517.16 €	243 100.00 €	61 074.11 €
Résultat de clôture		99 767.07 €	182 025.89 €	
TOTAUX CUMULES		243 568.99 €	48 291.40 €	

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Claude FERRER, Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de Madame Ingrid DUNYACH, 1^{ère} Vice-Présidente, délibérer sur ledit Compte Administratif.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE ACTE** des présentations faites des Comptes Administratifs 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget Principal sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2022 ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget Annexe ordures ménagères / déchetteries sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2022 ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget Annexe cantines scolaires / enfance jeunesse / crèches sera reporté en partie à la section de fonctionnement du Budget 2022 et qu'une affectation est nécessaire à la section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement cumulé ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget Annexe Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2022 ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget Annexe réseau de chaleur sera reporté en partie à la section de fonctionnement du Budget 2022 et qu'une affectation est nécessaire à la section investissement pour couvrir le remboursement du capital des emprunts ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget Annexe Gorges de la Fou sera reporté en totalité à la section d'investissement du Budget 2022 car une affectation est nécessaire pour couvrir le remboursement du capital des emprunts ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2022 ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget eau sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2022 ;
- **DIT** que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget assainissement sera reporté en partie à la section de fonctionnement du Budget 2022 et qu'une affectation est nécessaire à la section d'investissement pour couvrir le déficit et les restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs ;
- **APPROUVE** à l'unanimité les Comptes Administratifs 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes OM/déchetteries, cantines scolaires/enfance jeunesse/crèches, Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature, réseau de chaleur, Gorges de la Fou, Office de Tourisme Intercommunal, eau et assainissement ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ces dossiers.

2/ COMPTES DE GESTION 2021 :

Délibérations n°066/067/068/069/070/071/072/073/074-2022 :

Le Conseil de Communauté,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du Budget Principal et les comptes de gestion des Budgets Annexes dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont convenables,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal et les Comptes de Gestion des Budgets Annexes ordures ménagères/déchetteries, cantines scolaires/enfance jeunesse/crèches, Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature, réseau de chaleur, Gorges de la Fou, Office de Tourisme Intercommunal, eau et assainissement dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

3/ AFFECTATIONS DU RESULTAT 2021 :

Délibération n°082-2022 : Budget Annexe cantines scolaires/enfance jeunesse/crèches – affectation du résultat 2021 au Budget Primitif 2022 :

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe cantines scolaires/enfance jeunesse/crèches laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 318 812.55 €.

Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le déficit d'investissement cumulé.

Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2021	318 812.55 €
Affectation à la section d'investissement	40 000.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2022	278 812.55 €

Délibération n°083-2022 : Budget Annexe réseau de chaleur – affectation du résultat 2021 au Budget Primitif 2022 :

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe réseau de chaleur laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 26 406.56 €.

Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2021	26 406.56 €
Affectation à la section d'investissement	21 300.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2022	5 106.56 €

Délibération n°084-2022 : Budget Annexe Gorges de la Fou – affectation du résultat 2021 au Budget Primitif 2022 :

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Gorges de la Fou laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 15 543.24 €.

Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2021	15 543.24 €
Affectation à la section d'investissement	15 543.24 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2022	0.00 €

Délibération n°085-2022 : Budget Assainissement – affectation du résultat 2021 au Budget Primitif 2022 :

Le Compte Administratif 2021 du Budget assainissement laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 243 568.99 €.

Un besoin de financement est nécessaire pour couvrir les restes à réaliser.

Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2021	243 568.99 €
Affectation à la section d'investissement	60 000.00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2022	183 568.99 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, ce jour et statuant du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 des Budgets Annexes cantines scolaires-enfance jeunesse-crèches, réseau de chaleur, Gorges de la Fou et assainissement :

- **DECIDE** à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation au Budget Primitif 2022 tels que décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

4/ ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION:

Délibération n°075-2022 :

Le Président Claude FERRER présente le tableau des Attributions de Compensation pour l'année 2022 comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS PREVISIONNELLES 2022
AMELIE-LES-BAINS-PALALDA	669 850,98 €
ARLES SUR TECH	-162 534,31 €
LA BASTIDE	-454,78 €
CORSAVY	19 086,02 €
COUSTOUGES	2 257,84 €
LAMANERE	-328,19 €
MONTBOLO	18 872,25 €
MONTFERRER	-998,96 €
PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	25 215,04 €
SAINT LAURENT DE CERDANS	-56 445,51 €
SERRALONGUE	36 374,88 €
TAULIS	-262,76 €
LE TECH	37 172,53 €
SAINT MARSAL	-514,11 €
TOTAL	587 290,92 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE le tableau des Attributions de Compensation ci-dessus, pour l'année 2022,
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5/ FISCALITE : VOTE DES TAUX - TARIFS ET PRODUITS:

Délibération n°076-2022 : vote du Taux de la Contribution Foncière des Entreprises 2022 (CFE) :

Suite aux travaux préparatoires de la Commission Finances et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le Taux CFE pour l'année 2022 comme suit :

Contribution Foncière des Entreprises Taux 2022 : 31.62 %

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de maintenir le Taux de la Contribution Foncière des Entreprises à 31.62 % pour l'année 2022,
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°77-2022 : vote Taux de la Taxe Foncière Bâtie 2022 (TFB) :

Suite aux travaux préparatoires de la Commission Finances et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le Taux de la Taxe Foncière Bâti pour l'année 2022 comme suit :

Taxe Foncière Bâti Taux 2022 : 2 %

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de maintenir le Taux de la Taxe Foncière Bâti à 2 % pour l'année 2022,
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°78-2022 : vote Taux de la Taxe Foncière Non Bâtie 2022 (TFNB) :

Suite aux travaux préparatoires de la Commission Finances et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le Taux de la Taxe Foncière Non Bâti pour l'année 2022 comme suit :

Taxe Foncière Non Bâti Taux 2022 : 3,66 %

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de maintenir le Taux de la Taxe Foncière Non Bâti à 3,66 % pour l'année 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°079-2022 : vote Taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022 (TEOM)

Suite aux travaux préparatoires de la Commission Finances et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2022 comme suit :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Taux 2022 : 14.19 %

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de maintenir le Taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères à 14.19 % pour l'année 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°080-2022 : vote du Tarif de la redevance camping 2022 :

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire doit se prononcer chaque année sur différents tarifs et taxes. Il en est ainsi pour la redevance camping, tarif inchangé depuis 2006 et calculé comme suit :

2 € par emplacement et par mois, en fonction du nombre de mois d'ouverture.

REDEVANCE SPECIALE CAMPING 2022

CAMPING	COMMUNE	Nb PLACES	TARIF	Nb mois Ouverture	PRIX en €
LE RIUFERRER	Arles / Tech	163	2,00 €	4	1 304,00€
LE VALLESPER	Arles / Tech	141	2,00 €	8	2 256,00€
MONTBOLO	Montbolo	50	2,00 €	3	300,00€
LE CORTSAVI	Corsavy	50	2,00 €	2	200,00€
CAMPING AMELIA	Amélie les bains	83	2,00 €	8	1 328,00€
VERTE RIVE	St Laurent de Cerdans.	41	2,00 €	2	164,00€
CAN NADAL	Prats de Mollo	54	2,00 €	3	324,00€
SAINT MARTIN	Prats de Mollo	72	2,00 €	3	432,00€
LA POMAREDE	Serralongue	6	2,00 €	2	24,00€
TOTAL					6 332,00€

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de maintenir la redevance camping au tarif tel que présenté ci-dessus, pour l'exercice 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°081-2022 : Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) – Fixation du produit 2022 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir,

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 2018/001 instituant une taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts,

Considérant que le produit de cette taxe doit :

- D'une part, être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant,
- D'autre part, être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont la commune ou l'EPCI assure le suivi,

Vu le besoin de financement présenté au Conseil Communautaire pour l'exercice 2022 fixé à la somme de 116 249 € (cent-seize-mille-deux-cent-quarante-neuf euros),

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, après délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à **116 249 € pour l'exercice 2022**,
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes liés à ce dossier.

6 / VOTE DES BUDGETS 2022 :

Le Président Claude FERRER rappelle le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 09 mars 2022 ainsi que le vote du Compte Administratif 2021.

La commission Finances et les membres du Bureau, réunis le 09 mars 2022, ont donné un avis favorable au projet de Budget 2022 présenté, en fonctionnement et en investissement. Il est équilibré en recettes et dépenses, section par section comme suit :

Délibération n°086-2022 : Budget Principal :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 9 860 167,96 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 3 608 409,95 €

Délibération n°087-2022 : Budget Annexe ordures ménagères/déchetteries :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 2 959 983,94 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 474 043,22 €

Délibération n°088-2022 : Budget Annexe cantines scolaires/enfance jeunesse/crèches :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 2 082 323,55 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 137 035,44 €

Délibération n°089-2022 : Budget Annexe Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 614 166,62 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 3 103 114,00 €

Délibération n°090-2022 : Budget Annexe réseau de chaleur :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 78 806,56 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 34 733,00 €

Délibération n°091-2022 : Budget Annexe Gorges de la Fou :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 266 038,00 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 31 500,00 €

Délibération n°092-2022 : Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 280 590,15 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 2816,93 €

Délibération n°093-2022 : Budget eau :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 756 980,22 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 669 971,00 €

Délibération n°094-2022 : Budget assainissement :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 548 568,99 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 735 657,40 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTER** les projets de Budget Principal et Budgets Annexes ordures ménagères/déchetteries, cantines scolaires/enfance jeunesse/crèches, Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature, réseau de chaleur, Gorges de la Fou, Office de Tourisme Intercommunal, eau et assainissement 2022 tels que présentés, votés chapitres après chapitres, équilibrés en recettes et dépenses,
- **AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

7 / VIREMENTS DU BUDGET PRINCIPAL 2022 AUX BUDGETS ANNEXES :

Délibération n°095-2022 :

Le Président Claude FERRER rappelle le Budget 2022 voté en séance, en fonctionnement et en investissement et propose au Conseil Communautaire de valider les virements aux Budgets Annexes prévus tels que décrits ci-après :

Budget Annexe	Chapitre Budget principal	Montant
Budget Cantines scolaires-Enfance Jeunesse-Crèches	65	920 684.00 €
Budget OM Déchetteries	65	Versement de l'intégralité de TEOM
Budget Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature	65	264 140.00 €
Gorges de La Fou	65	81 057.00 €
Office de Tourisme Intercommunal	65	93 462.00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDER** les virements du Budget Principal aux Budgets Annexes tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président à signer tous documents liés à ce dossier.

8 / SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Délibération n°096-2022 : Ecole de musique – demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales :

Le Président Claude FERRER indique que, comme chaque année, le Conseil Communautaire peut formuler des demandes de subventions de fonctionnement. Il en est ainsi pour la subvention du Conseil Départemental concernant :

L'école de musique intercommunale (fonctionnement annuel)

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une subvention la plus élevée possible pour l'école de musique intercommunale, auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, pour l'exercice 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents liés à ce dossier.

9 / SECTION D'INVESTISSEMENT :

Délibération n°097-2022 : demande de subventions :

Il conviendra de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CAF, LEADER et autres partenaires afin de financer les programmes d'investissement suivants :

- ✓ La Verneda : aménagement de la zone économique
- ✓ Tourisme : aménagement local bureau information Arles sur Tech
- ✓ Crèche Arles sur Tech : aménagement
- ✓ Travaux Eau et Assainissement
- ✓ Travaux réhabilitation siège CCHV
- ✓ Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature :
 - réalisation travaux de rénovation énergétique (phase 1)
 - étude pour réalisation de la phase 2 (cuisine)
- ✓ PIJ Arles sur Tech/Amélie-les-Bains-Palalda : étude aménagement structure « le Château »
- ✓ France Services : aménagement nouveaux locaux

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE MANDAT** au Président pour solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, les fonds LEADER et autres partenaires afin de financer les programmes d'investissement détaillés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Délibération n°098-2022 : financement investissement-consultations bancaires :

Il conviendra de consulter les organismes bancaires et choisir l'offre la mieux-disante pour la contraction de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2022, pour financer les programmes d'investissement détaillés ci-dessus :

- ✓ La Verneda : aménagement de la zone économique
- ✓ Tourisme : aménagement local bureau information Arles sur Tech
- ✓ Crèche Arles sur Tech : aménagement
- ✓ Travaux Eau et Assainissement
- ✓ Travaux réhabilitation siège CCHV
- ✓ Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature :
 - réalisation travaux de rénovation énergétique (phase 1)
 - étude pour réalisation de la phase 2 (cuisine)
- ✓ PIJ Arles sur Tech/Amélie-les-Bains-Palalda : étude aménagement structure « le Château »
- ✓ France Services : aménagement nouveaux locaux

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE MANDAT** au Président pour **CONSULTER** les organismes bancaires et **CHOISIR** l'offre la mieux-disante pour la contraction de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2022, afin de financer les programmes d'investissement détaillés ci- dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ces dossiers.

10 / CANTINES SCOLAIRES :

Délibération n°099-2022 : convention de restauration avec le café/restaurant de Saint Marsal :

Le café/restaurant de Saint Marsal a été repris en gérance depuis le 04 avril 2022 par Madame Murielle REMAUD.

Les élèves demi-pensionnaires de l'école élémentaire de Saint Marsal y sont accueillis pour le repas de midi. Une convention entre la Communauté de Communes du Haut Vallespir et le café/restaurant de Saint Marsal fixant les modalités d'accueil des enfants (horaires, nombre d'enfants ...) et détaillant la participation de la Communauté de Communes a été établie.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention avec le café/restaurant de Saint Marsal, en vue d'assurer la restauration des enfants de l'école de Saint Marsal pour la période comprise entre le 04 avril 2022 et le 07 juillet 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec Mme Murielle REMAUD, gérante du café/restaurant de Saint Marsal, telle que présentée et jointe à la présente délibération, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

11 / EAU ET ASSAINISSEMENT :

Délibération n°100-2022 : station d'épuration La Bastide – Acquisition terrain :

Dans le cadre du projet de construction de la station d'épuration de la commune de La Bastide, le terrain cadastré section B n°87 d'une superficie de 1540 m² appartenant à M. STORCH Rémy a été défini par le bureau d'étude comme le plus favorable à recevoir l'ensemble des installations.

En accord avec le propriétaire le prix de vente a été établi à 1540 €.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Communauté de Communes du Haut Vallespir de la parcelle cadastrée section B n°87 d'une superficie de 1540 m² sur la commune de la Bastide, appartenant à M. STORCH Rémy au prix de 1540 €, pour la construction de la station d'épuration ;
- **DESIGNE** Maître Pauline DENAMIEL, Notaire Alzine Rodone 66150 Arles sur Tech pour effectuer l'acte concernant cette acquisition ;
- **DONNE POUVOIR** au Président pour signer l'acte et toutes pièces s'y rapportant.

Le Président



8, Boulevard
du Ruisseau
66150
Arles sur Tech

Claude FERRER